



# MEMODéchets 2023



Je suis votre guide  
des déchets

application mobile



Commune de  
Marsens

s a i d e f



# Infos générales

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## DÉCHETTERIE

Déchets récoltés : papier, carton, verre, PET, huiles usagées, déchets encombrants des ménages, appareils électriques et électroniques, ferraille, bois, textiles, ...

**Horaires d'ouverture :**

**Mercredi : 17h00 – 19h30**

**Samedi : 8h00 – 11h45**

## DÉPÔT DE BRANCHES

Uniquement les branches, **pas de racines, pas de bois de démolition, ni d'éléments étrangers**

**Horaires d'ouverture :**

**Mercredi : 13h30 – 19h30**

**Samedi : 8h00 – 18h00**

## DÉPÔT DE GAZON

Gazon - herbe - déchets de jardin - feuilles - fleurs  
Dans la fosse à fumier de la ferme de M. Patrick Philipona, Rte des Bugnons 223 à Marsens.

**Horaires d'ouverture**

**Lundi au samedi: 8h00 - 11h45 / 13h30 - 19h30**

(en période d'été jusqu'à 20h30)

## Benne à DÉCHETS INERTES

Une benne est à votre disposition à la déchetterie **pour de petites quantités.**

## BENNE SPÉCIALE - Sénéçon Jacobée et chardons

Seules ces plantes doivent être déposées **dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.** Elles seront ensuite **incinérées afin d'éradiquer leur propagation.**

## Contact et infos

**Administration communale**

Route des Gottes 16

1633 Marsens

026 915 18 44

commune@marsens.ch

www.marsens.ch

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

Avec l'app mobile  
**MEMODéchets**

la gestion des déchets  
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :

<https://www.memodechets.ch>

# Marsens 2023

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1	
M					2	
M		1  	1  		3  	
J		2	2		4	1
V		3	3		5	2
S		4  	4  	1  	6  	3  
D 1	Nouvel-An	5	5	2	7	4
L 2	Lendemain de Nouvel-An	6	6	3	8	5
M 3		7	7	4	9	6
M 4	 	8  	8  	5  	10  	7  
J 5		9	9	6	11	8 Fête-Dieu
V 6		10	10	7 Vendredi-Saint	12	9
S 7	 	11  	11  	8  	13  	10  
D 8		12	12	9	14	11
L 9		13	13	10 Lundi de Pâques	15	12
M 10		14	14	11	16	13
M 11	 	15  	15  	12  	17  	14  
J 12		16	16	13	18 Ascension	15
V 13		17	17	14	19	16
S 14	 	18  	18  	15  	20  	17  
D 15		19	19	16	21	18
L 16		20	20	17	22	19
M 17		21	21	18	23	20
M 18	 	22  	22  	19  	24  	21  
J 19		23	23	20	25	22
V 20		24	24	21	26	23
S 21	 	25  	25  	22  	27  	24  
D 22		26	26	23	28	25
L 23		27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26
M 24		28	28	25	30	27
M 25	 		29  	26  	31  	28  
J 26			30	27		29
V 27			31	28		30
S 28	 			29  		
D 29				30		
L 30						
M 31						

# Marsens 2023

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête Nationale				
M		2  			1 Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
S	1  	5  	2  		4  	2  
D	2	6	3	1	5	3
L	3	7	4	2	6	4
M	4	8	5	3	7	5
M	5  	9  	6  	4  	8  	6  
J	6	10	7	5	9	7
V	7	11	8	6	10	8 Immaculée Conception
S	8  	12  	9  	7  	11  	9  
D	9	13	10	8	12	10
L	10	14	11	9	13	11
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12  	16  	13  	11  	15  	13  
J	13	17	14	12	16	14
V	14	18	15	13	17	15
S	15  	19  	16  	14  	18  	16  
D	16	20	17	15	19	17
L	17	21	18	16	20	18
M	18	22	19	17	21	19
M	19  	23  	20  	18  	22  	20  
J	20	24	21	19	23	21
V	21	25	22	20	24	22
S	22  	26  	23  	21  	25  	23  
D	23	27	24	22	26	24
L	24	28	25	23	27	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26 Saint-Etienne
M	26  	30  	27  	25  	29  	27  
J	27	31	28	26	30	28
V	28		29	27		29
S	29  		30  	28  		30  
D	30			29		31
L	31			30		
M				31		

# Comment gérer vos déchets ?



## Ordures ménagères

Dans les conteneurs. Seuls les sacs-poubelle officiels (rouges) peuvent y être déposés. REMARQUE : les couches-colottes peuvent être mises dans des sacs plastique transparents et déposés dans le conteneur à la déchetterie.



## Papier et carton

A la déchetterie. ATTENTION : ne doit contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculé de graisse ou autre substance.



## Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie. Exemples : barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo «alu». ATTENTION : les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



## Verre

Dans les bennes mises à disposition (Marsens à la déchetterie et Vuippens à la Rte de la Grand-Fin). ATTENTION : les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



## Verre plat

Le verre plat peut être mis dans les bennes destinées aux déchets inertes.



## PET

A la déchetterie. ATTENTION : seules les **bouteilles**, marquées d'un sigle PET, sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, les bouteilles d'huile et de vinaigre doivent être mis dans les sacs-poubelle officiels.



## Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans le sac-poubelle officiel des ordures ménagères ou peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

Les cartouches de taille standard doivent être mises dans un sac-poubelle officiel. Seules les grosses cartouches peuvent être mises dans le compacteur des déchets encombrants.



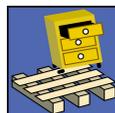
## Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. ATTENTION : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 35 litres, sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



## Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée. Il est demandé de séparer le matériel électrique du matériel électronique.



## Bois

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. ATTENTION : les meubles doivent être démontés, le bois doit être séparé des grosses pièces métalliques, clous, charnières, crochets, etc.



## Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.



## Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, sont acceptés en petite quantité.



## Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



## Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



## Batteries d'autos

A la déchetterie, contre paiement auprès de l'employé communal, d'une taxe spéciale d'élimination s'élevant à CHF 10.00.



## Huiles minérales et végétales

A la déchetterie. ATTENTION : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



## Peintures

ATTENTION, les peintures sont à retourner en priorité aux points de vente ou à la STEP. A la déchetterie un conteneur est à votre disposition.



## Aérosols

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition.



## Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition.



## Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste. A titre exceptionnel, les pneus sont acceptés à la déchetterie contre paiement de la taxe de transport et d'évacuation, auprès de l'employé communal.



## Textiles et chaussures

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition par la Croix-Rouge Fribourgeoise. Merci d'y déposer vos habits (propres et en bon état) dans des sacs en plastique fermés.



## Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



## Litière de chat

A mettre dans le sac-poubelle officiel des ordures ménagères.



## Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux à la STEP de Broc / Lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (animaux jusqu'à 250 kg)  
T 026 921 17 64, M 079 209 09 35.



## Cendres de bois

A la déchetterie dans le container mis à votre disposition. Il est interdit d'y déposer des mégots.



## Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou thé, coquilles d'œuf, etc. sont à mettre dans la benne. PAS DE SACHET EN PLASTIQUE ! Les sachets biodégradables sont par contre acceptés.



## Déchets de jardin

Y compris gazon sont à déposer dans la fosse à fumier de la ferme de M. Patrick Philipona, Rte des Bugnons 223, sur les hauts de Marsens.



## Tournée spéciale branches

Les branches et autres déchets de tailles sans les racines sont à déposer durant les heures d'ouverture définies, à l'emplacement situé à la Rte des Bugnons (hauts de Marsens).

## SACS-POUBELLE officiels

Les sacs doivent être déposés **dans les conteneurs** et non pas à côté afin d'éviter le pillage par les animaux nocturnes.

Points de vente	Prix du sac
Boulangerie - épicerie Mme et M. Overney	17 l. CHF 1.00
Laiterie - Fromagerie	35 l. CHF 2.00
Kiosque - Hôpital de Marsens	60 l. CHF 3.00
Administration communale de Marsens	110 l. CHF 5.00

## TAXE ANNUELLE – Ordure ménagère

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	75.00
Taxe annuelle pour entreprises	CHF	250.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires	CHF	150.00

## TAXE D'ÉLIMINATION (transport)

Les \*déchets particuliers\* suivants font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pièce) :

Machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle	CHF	0.00
Frigo, congélateur	CHF	15.00
Chauffe-eau	CHF	15.00
Aménagement frigorifique (magasin)	CHF	135.00
Bonbonne de gaz	CHF	40.00
Batterie de véhicules à moteur	CHF	10.00
Pneu de voiture sans jante	CHF	10.00
Pneu de voiture avec jante	CHF	15.00
Pneu de camions ou tracteurs déjanté, jusqu'à 110 x 35 cm	CHF	40.00
Pneu surdimensionné supérieur à 110 x 35 cm, sans transport	CHF	50.00

# Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une  
campagne propre !**